Le chien de Jean de Nivelle.

Au commencement du XIIe siècle, le couvent d'Argence, dans le Pas-de-Calais, comptait au nombre de ses religieux un chanoine de l'ordre de Saint Augustin, nommé Jean de Nivelle. Le chanoine était un saint homme, mais malheureusement pour lui, il était aussi goutteux que pieux. Un jour son mal empira et prit de telles proportions qu'on du mander un médecin renommé. Le médecin lui promit sa guérison, à la condition expresse qu'il prendrait un repos absolu pendant au moins quatre mois.

La condition parut dure à Jean de Nivelle. Il ne put se résoudre à perdre un temps si long, et malgré les douleurs insupportables que son mal lui faisait endurer, il continua de travailler au salut des âmes. Grand mal lui en prit; car, bientôt vaincu par la souffrance, il dut rentrer dans son lit avec une aggravation d'infirmité. La chose empira à un tel point que tout bruit, tout mouvement toute surprise, redoublait cruellement son agonie.

Ce triste état durait depuis plusieurs jours, lorsqu'une décision suprême fut prise par ses amis. Jean de Nivelle possédait un chien auquel il était très attaché. On résolut d'écarter de son lit le pauvre animal qui ne manquait pas, à toute heure de la journée, de venir y bondir et japper en signes de caresses, ce qui lui arrachait de nombreux gémissements.

Le chien, mis à la porte, ne se tint pas pour battu. Au milieu de son cruel bannissement, il songeait, le brave ami, au maitre dont il était séparé. Poussé par la douleur, il se présentait avec tant d'instances qu'il fallut en arriver aux mesures les plus rigoureuses. Nuit et jour on dut le battre de verges et de bâtons pour le tenir éloigné.

La première journée, le vieillard ne dit rien; mais le lendemain, n'y tenant plus à son tour, il demanda son chien. On lui répondit qu'on l'avait éloigné pour hâter sa guérison. Alors Jean de Nivelle se mit à soupirer. Ce fut un dure sacrifice, une peine morale qui vint s'ajouter à sa maladie. Il l'endura sans mot dire, mais son affliction était visible à tous les regards.

Vint le troisième jour. Le pauvre chanoine demanda de nouveau son chien, on lui fit la même réponse et il se tut tristement encore. Cependant la maladie faisait de rapides progrès, et l'on vit bien qu'il ne tarderait pas à mourir. Au matin du quatrième jour, il ne parla plus mais il étendit la main pour caresser celui dont il ne pouvait plus prononcer le nom. Touché de compassion, un des pères du couvent sortit et alla dehors pour appeler le chien. Hélas ce fut peine inutile. On avait tant de fois battu l'animal, pleurant autour de la maison qu'il n'osa plus approcher; et, comme si une révolution se fut faite en lui, il s'enfuit..: il s'enfuit...., toujours plus vite et toujours dans tous les sens à mesure qu'on l'appelait. Ces appels désespérés durèrent deux jours autant que l'agonie du bienheureux Jean de Niville

A l'heure ou le maitre trépassa, le chien s'élançant au loin, poussa un dernier cri...et ne reparut jamais.

Voilà comment il devint immortel.



VENTE DE TERRES D'ECOLE

Avis est par les présentes donné que certaines terres d'Ecoles du district de l'Assiniboine seront mises en vente à L'ENCHERE PUBLIQUE aux endroits et dates ci-dessous; savoir:—

INDIAN HEAD, 7th Fevrier 1900 a 11 a. m.

SINTALUTA, 9 Fevrier 1900 à 11 a. m.

Q'APPELLE STATION 13 Fevrier 1900 à 11 a. m,

Ces terres sont offertes par quart de section, avec mise a prix conforme au chiffre fixé par les listes de vente, et seront vendues sans égard aux personnes qui peuvent les occuper illegalement, toutefois les dites personnes, s'il y a lieu, auront droit à un delai de 30 jours après le jour de vente, pour durant ce temps, deplacer leurs bâtiments, clôtures et autres propriétés.

Le Departement se réserve le droit de retirer n'importe laquelle de ces terres avant le jour de ventes.

CONDITIONS DE PAIEMENT—un dizième comptant et la différence en neuf paiements annuels égaux avec interet au taux de 6 pour cent par année sur le montant du prix d'achat restant dû d'époque à époque.

NOTE.—Les scrips et warrants ne peuvent être acceptés en paiements.

La liste des terres à vendre peut être obtenue en faisant application au Secrétaire du Departement de l'interieur à Ottawa, ou a l'agent des Terres de la Puissance à Regina.

P. G. KEYES,
Secrétaire,
Departement de l'Intérieur, Ottawa.
Janvier 8 1900.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièces; veau, 8c à 10c; beuf, 6½c à 7½c; porc, 7¾ à 8c.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION:

367 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.

M. S. A. D. BERTRAND, 1e VICE-PRESIDENT.

M. ED. GUILBAULT, 2e VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.

M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.